

L'enseignement s'y donne en une seule séance, de 10 heures du matin à 2 heures du soir. Ce sont les heures du jour, pendant l'hiver. La méthode intuitive est presque exclusivement employée, à cause de la rareté des manuels : tout le matériel classique étant disparu sous les glaces, dans le naufrage du *Stratton*, le 20 octobre dernier. Cet état de choses ne pourra s'améliorer qu'à la réouverture de la navigation.

En attendant, nos sœurs se dévouent quand même avec ardeur à l'œuvre fondamentale des religieuses de Sainte-Anne : l'instruction et l'éducation chrétienne des enfants.

Les mines d'or du Klondyke

Quels pénibles labeurs demande l'exploitation de ces gisements aurifères !

En hiver, travailler sous terre, dans la fumée des feux allumés pour dégeler le sol ; creuser à une profondeur qui varie de huit à vingt pieds, selon que la veine d'or se trouve plus ou moins éloignée de la surface, — tel est le rude métier des chercheurs d'or.

En été, le travail est encore très dur : c'est le lavage du *pay dust*. Cette opération exige des ouvriers qu'ils se tiennent constamment dans l'eau et la boue, en proie à la morsure des moustiques qui les assaillent de tous côtés.

Si, au moins, ces pauvres mineurs avaient un logement convenable pour se reposer la nuit ; mais la plupart campent sous des tentes ou dans des baraques, posées sur un sol humide et marécageux. Plusieurs de ces logements n'avaient pas même de plancher, avant l'ordonnance émanée du gouverneur au cours de l'été dernier. Par cette ordonnance les mineurs sont obligés de plancher leurs baraques et d'avoir une couchette suffisamment haute pour les préserver de l'humidité et, par suite, de la fièvre.

Les mines sont divisées en *claims* — ou concessions — de 500 pieds en longueur, dans le sens du cours d'eau, et s'étendant de colline à colline de chaque côté. Le prix en est de \$85.00, payables aux commissaires du gouvernement, mais seulement après exploitation de la mine.

Un impôt de dix pour cent est prélevé sur tout montant au-dessous de \$5,000 et de vingt pour cent sur l'excédant de \$5,000. Ces revenus permettent de faire face aux dépenses nécessitées par l'adminis-